



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Nazaire, le 10 novembre 2020

Monsieur le Maire
1 place de l'Hôtel de Ville
44250 Saint-Brévin-les-Pins

Objet : contrat de concession des plages de Saint-Brévin-les-Pins

PJ : projet de contrat de concession en 2 exemplaires

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 16 octobre dernier, vous me faites part des suites que vous proposez de donner aux réserves formulées par le commissaire enquêteur dans ses conclusions suite à l'enquête publique relative à concession des plages de Saint-Brévin-les-Pins qui s'est déroulée du 17 août au 17 septembre dernier.

Vos propositions, consistant à interdire la gérance au niveau des sous-traités d'exploitation et à retirer de la concession la possibilité d'autoriser au sein des lots des activités de location d'engins de sport motorisés, n'appellent pas d'observations particulières de ma part. Elles permettent de lever les réserves formulées par le commissaire enquêteur.

Vous trouverez ci-joint, en deux exemplaires, le projet de contrat de concession modifié. Je vous invite à me le retourner signé dans les meilleurs délais afin que je puisse vous accorder, par arrêté préfectoral, la concession de vos plages.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale adjointe,
déléguée à la mer et au littoral,

Sandrine SELLIER-RICHEZ